

11962/21 ADD 1

(OR. en)

PRESSE 25
PR CO 25

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3812^e session du Conseil

Affaires générales

Points approuvés par procédure écrite entre le 13 juillet et le 21 septembre 2021

Bruxelles, le 21 septembre 2021

Président

Gašper Dovža

Secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères de
Slovénie

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Néant

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Nomination du directeur de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes 6
- Positions à prendre au nom de l'Union européenne 6

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

- Décision du Conseil relative à une mesure d'assistance en vue de soutenir l'Union africaine au titre de la facilité européenne pour la paix en 2021 6
- République de Guinée: mesures restrictives 7
- République de Guinée-Bissau: mesures restrictives 7
- Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée - Réexamen 7
- Déclaration conjointe de l'UE et de l'UNRWA sur le soutien de l'UE à l'UNRWA (2021-2024) 7
- Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye - Réexamen 8
- Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran 8
- Mission de formation de l'UE au Mozambique: note de réflexion pour une assistance au titre de la FEP 8
- Ouverture des négociations visant à modifier l'accord international de 2007 sur le café 8
- Approbation de deux déclarations du Forum régional de l'ASEAN 8
- Déclaration conjointe des participants à la plateforme pour la Crimée 8

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

- Approbation des plans nationaux pour la reprise et la résilience pour la Croatie, Chypre, la Lituanie et la Slovénie 9
- Approbation des plans nationaux pour la reprise et la résilience pour la République tchèque et l'Irlande 9
- Position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022 9

AGRICULTURE

- Possibilités de pêche pour 2021 9

ENVIRONNEMENT

- Conférence ministérielle sur les déchets marins et la pollution par les plastiques 10

TRANSPARENCE

- Transparence - Accès du public aux documents 10

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

AUTRES POINTS APPROUVÉS***Dérogation temporaire au règlement intérieur du Conseil***

En raison de circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de COVID-19, le Conseil a approuvé le 23 avril 2020 une dérogation temporaire à son règlement intérieur afin de faciliter la prise de décisions par procédure écrite. La dérogation temporaire est actuellement en vigueur jusqu'au 30 septembre 2021 ([décision \(UE\) 2021/1142](#)). Elle pourra être renouvelée si le maintien des circonstances exceptionnelles actuelles le justifie.

Cette dérogation permet aux ambassadeurs des États membres auprès de l'UE réunis au sein du Comité des représentants permanents (Coreper) de décider de recourir à la procédure écrite conformément à la règle de vote applicable à l'adoption de l'acte lui-même. Cela signifie que l'exigence d'unanimité qui existait pour toutes les décisions adoptées par voie de procédure écrite ne s'applique plus. L'objectif est donc de faciliter le recours à la procédure écrite pour contribuer à assurer la continuité des travaux du Conseil.

Pour plus d'informations concernant la dérogation temporaire, voir le [communiqué de presse](#).

Les résultats des procédures écrites conclues entre le 13 juin et le 21 septembre 2021, qui auraient normalement été communiqués dans les résultats des sessions du Conseil, sont présentés ci-dessous. Il est possible que les résultats ayant été diffusés par un communiqué de presse du Conseil n'aient pas été inclus.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Nomination du directeur de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes

Le Conseil a adopté une décision portant nomination de M. Pascal SCHONARD au poste de directeur de l'Autorité pour les partis politiques européens et les fondations politiques européennes pour la période allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2026. La nomination est soumise à la signature, par le directeur désigné, de la déclaration d'indépendance et d'absence de conflit d'intérêts figurant à l'annexe de ladite décision ([10132/21](#)).

Positions à prendre au nom de l'Union européenne

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés, annexé à l'accord EEE (Ligne budgétaire 07 20 03 01 - Sécurité sociale), dont le texte figure dans les documents [10506/21](#) et [10507/21](#).

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification du protocole 31 concernant la coopération dans des secteurs particuliers en dehors des quatre libertés, annexé à l'accord EEE (Fonds européen de la défense), dont le texte figure dans les documents [10692/21](#) et [10693/21](#).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décision du Conseil relative à une mesure d'assistance en vue de soutenir l'Union africaine au titre de la facilité européenne pour la paix en 2021

Le Conseil a adopté une décision du Conseil relative à une mesure d'assistance prenant la forme d'un programme général en vue de soutenir l'Union africaine au titre de la facilité européenne pour la paix (FEP) en 2021.

En vertu de l'article 1^{er}, paragraphe 2, point b) ii), de la décision (PESC) 2021/509, la FEP peut financer des mesures d'assistance destinées à soutenir les aspects militaires d'opérations de soutien de la paix dirigées par une organisation régionale ou internationale.

Le Conseil est conscient du rôle moteur joué par l'Union africaine dans la préservation de la paix et de la sécurité sur le continent africain, ainsi que le précise l'article 16 du protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

République de Guinée: mesures restrictives

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2010/638/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République de Guinée et un règlement d'exécution mettant en œuvre le règlement (UE) n° 1284/2009 instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de la République de Guinée.

Les modifications concernent les informations relatives à des personnes déjà inscrites sur la liste.

République de Guinée-Bissau: mesures restrictives

Le Conseil a adopté une décision d'exécution mettant en œuvre la décision 2012/285/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la République de Guinée-Bissau.

Il a également adopté un règlement d'exécution mettant en œuvre l'article 11, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 377/2012 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la République de Guinée-Bissau.

En conséquence, deux personnes ont été retirées de la liste des personnes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure aux annexes II et III de la décision 2012/285/PESC.

Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée - Réexamen

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC)°2016/849 et un règlement d'exécution mettant en œuvre le règlement (UE) 2017/1509 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée.

Les modifications portent, entre autres, sur les motifs d'inscription concernant dix personnes et une entité, ainsi que sur une mise à jour des informations d'identification concernant quatre personnes.

Déclaration conjointe de l'UE et de l'UNRWA sur le soutien de l'UE à l'UNRWA (2021-2024)

Le Conseil a approuvé la déclaration conjointe de l'UE et de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) sur le soutien de l'Union européenne à l'UNRWA pour la période 2021-2024.

Le Conseil a également autorisé le haut représentant et la Commission à signer la déclaration conjointe au nom de l'UE.

Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye - Réexamen

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision (PESC) 2015/1333 ([10567/21](#)) et un règlement d'exécution mettant en œuvre l'article 21, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/44 ([10569/21](#)) concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye.

Décision et règlement d'exécution du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2010/413/PESC ([10764/21](#)) et un règlement d'exécution mettant en œuvre le règlement (UE) n° 267/2012 ([10766/21](#)) concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.

Mission de formation de l'UE au Mozambique: note de réflexion pour une assistance au titre de la FEP

Le Conseil a approuvé la note de réflexion pour une mesure d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix afin de soutenir les unités militaires formées par la mission de formation de l'UE au Mozambique.

Ouverture des négociations visant à modifier l'accord international de 2007 sur le café

Le Conseil a adopté une décision autorisant l'ouverture de négociations visant à modifier l'accord international de 2007 sur le café et les directives de négociation y afférentes ([10799/21](#)).

Approbation de deux déclarations du Forum régional de l'ASEAN

Le Conseil a approuvé deux déclarations du Forum régional de l'ASEAN:

- déclaration du Forum régional de l'ASEAN (FRA) sur la promotion du programme en faveur de la jeunesse, de la paix et de la sécurité dans le cadre du Forum régional de l'ASEAN;
- déclaration du Forum régional de l'ASEAN sur la prévention de la cybercriminalité et la lutte contre celle-ci.

Déclaration conjointe des participants à la plateforme pour la Crimée

Le Conseil a autorisé la signature de la déclaration conjointe des participants à la plateforme pour la Crimée.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Approbation des plans nationaux pour la reprise et la résilience pour la Croatie, Chypre, la Lituanie et la Slovaquie

Le Conseil a adopté par procédure écrite quatre décisions d'exécution du Conseil relatives à l'approbation des plans nationaux pour la reprise et la résilience pour la Croatie, Chypre, la Lituanie et la Slovaquie. Toutes les délégations ont émis un vote favorable. Les décisions entreront en vigueur dès leur notification aux États membres concernés ([10612/21](#), [10477/21](#), [10686/21](#), [10687/21](#)).

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Approbation des plans nationaux pour la reprise et la résilience pour la République tchèque et l'Irlande

Le Conseil a adopté par procédure écrite ses décisions d'exécution relatives à l'approbation de l'évaluation des plans pour la reprise et la résilience pour la République tchèque et l'Irlande.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Position du Conseil sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022

Le Conseil a adopté par procédure écrite sa position sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2022.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

AGRICULTURE

Possibilités de pêche pour 2021

Le Conseil a adopté par procédure écrite un règlement modificatif en ce qui concerne certaines possibilités de pêche pour 2021 dans les eaux de l'Union et les eaux n'appartenant pas à l'Union. Toutes les délégations ont voté pour ([10750/21](#) + [ADD1](#); [11028/21 REV2](#)).

ENVIRONNEMENT

Conférence ministérielle sur les déchets marins et la pollution par les plastiques

Le Conseil a autorisé la Commission à ouvrir des discussions sur une déclaration ministérielle non contraignante présentée lors de la conférence ministérielle sur les déchets marins et la pollution par les plastiques (1^{er} et 2 septembre, Genève, configuration hybride).

La conférence était une manifestation informelle, organisée par un groupe d'États membres des Nations unies (Allemagne, Ghana, Viêt Nam et Équateur), avec le soutien du PNUE. La conférence s'inscrit dans le cadre des efforts soutenus déployés en vue de parvenir à un accord contraignant sur les déchets marins et la pollution par les plastiques au niveau mondial. Une résolution sur ce sujet sera présentée à l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement en 2022, ce qui ouvrira la possibilité d'élaborer un accord dans les années à venir.

L'objectif de la conférence de septembre était de maintenir la question de la pollution par les plastiques et l'éventualité d'un accord mondial au premier rang des priorités politiques et de contribuer à l'adoption d'une résolution à l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement en 2022 (10969/21).

TRANSPARENCE

Transparence - Accès du public aux documents

Le 27 juillet 2021, le Conseil a adopté par procédure écrite la réponse à la demande confirmative n° 24/c/01/21 (16/21).

Le 30 juillet 2021, le Conseil a adopté par procédure écrite la réponse à la demande confirmative n° 11/c/01/21 (7829/21 INF 91 API 47).

Le 30 juillet 2021, le Conseil a adopté par procédure écrite la réponse à la demande confirmative n° 15/c/01/21 (9590/1/21 INF 177 API 99).

Le 30 juillet 2021, le Conseil a adopté par procédure écrite la réponse à la demande confirmative n° 19/c/02/21 (8454/21 INF 124 API 69).

Le 30 juillet 2021, le Conseil a adopté par procédure écrite la réponse à la demande confirmative n° 28/c/02/21 (10826/21 INF 226 API 126).

Le 6 août 2021, le Conseil a adopté par procédure écrite la réponse à la demande confirmative n° 29/c/02/21 (10266/21 INF 204 API 109).

Le 6 août 2021, le Conseil a adopté par procédure écrite la réponse à la demande confirmative n° 30/c/01/21 (10387/21 INF 210 API 114).

Le 6 août 2021, le Conseil a adopté par procédure écrite la réponse à la demande confirmative n° 31/c/03/21 (10776/21 INF 224 API 125).

Le 11 août 2021, le Conseil a adopté par procédure écrite (CM 4167/21) la réponse à la demande confirmative n° 32/c/01/21 (10718/21).

Le 16 août 2021, le Conseil a adopté par procédure écrite (CM 4169/21) la réponse à la demande confirmative n° 33/c/01/21 (10847/21).
